

DECRET N° 2004-717 DU 30 DECEMBRE 2004

portant nomination de Directeurs Centraux au
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-275 du 12 mai 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 décembre 2004 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions de Directeurs des services centraux ci-après au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

Il s'agit de :

- Directeur des Ressources Humaines : Monsieur Amidou ADAMOU

- Directeur de la Programmation
et de la Prospective

: Monsieur Chabi Félicien ZACHARIE

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 décembre 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique,

Grégoire LAOUROU.-

Osséni K. BAGNAN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MESRS 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-UNIPAR-ENAM 3
FADESP-FDSP 2 INTERESSES 02 JO 1.-